



Comité Régional « NORMANDIE BALL-TRAP »

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Janvier 2020.

Le Comité Régional Normandie Ball-Trap s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 18 Janvier 2020 sur convocation de son Président, à Putot en Auge.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 10 h 15

Dominique LEMONNIER souhaite la bienvenue à tous et présente comme il est de coutume ses Vœux pour cette Nouvelle Année, qu'elle apporte à chacun tout ce qu'il peut désirer pour lui et pour les siens ainsi qu'une bonne année sportive. Une minute de silence est observée en mémoire de nos Amis décédés lors de la saison écoulée: Jean LAMBERT (Rugles), Gérald JOVELIN (Breteuil), Georges DURANCEAU (Alençon), Luis .

Sont présents ou représentés: Tirs et Loisirs, BTC Patrinotes, B.T.Caen-Suisse-Normande, BT Orbec, E.S. Falaisienne, ASPTT Évreux, BTC du Plateau, Les Soucoupes Volantes, BT. Andrésien, BTC Conches, US Rugles, AS Breteuil, ASBT Pirou, BTC du Marais, A.S.T.A.C, BTC Carentanais, CT Rouennais, CE Total Normandie Sport, C.T. La Cavée Mallet, BTC Jumiégeois, Inter-club des Pétroles, BTC Rouen.

Excusés : BT Argentan, AS Flexi France.

Absents: ASBT St Paterne, TA Pigeons de la Risle, BTC Alençon, AC Renault Cléon, CO Renault Sandouville.

Le nombre de voix représentées est de 71 sur 85, le quorum étant atteint, l'assemblée peut raisonnablement statuer.

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale 2020. Vous êtes encore cette année, nombreux à vous être déplacé pour cet événement majeur de la vie associative. Concernant les réponses à la participation à cette réunion, n'hésitez pas à me les renvoyer par internet. Maintenant ce mode de communication étant entré dans les mœurs, utilisez-le. Il n'y a rien de plus désagréable que d'apprendre par la bande ou "radio stand" les nouvelles, qui de plus sont généralement pas très agréables dans ces cas là. Alors faites circuler les informations. Rien ne vous empêche d'en signaler la confidentialité.

Je remercie une nouvelle fois, les Clubs où je me suis rendu lors de la Saison 2019 pour les différents Championnats de Ligue et concours, pour L'ACCUEIL qu'ils m'ont réservé. Je fais généralement mon possible pour être présent lors des compétitions. Même si je pense ne pas avoir été présent aussi souvent que je l'aurais désiré, tout en ayant fait le maximum. Force est de noter, qu' il y a toujours eu un membre du Comité directeur pour me représenter et excuser mon absence. Sachant que c'est un plaisir d'être en contact avec les tireurs, cela permet d'apporter des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser et dans le cas contraire d'essayer de faire remonter les informations pour obtenir des réponses. Mais aussi pour écouter vos suggestions qui sont toujours aussi insuffisantes à mon goût.

Rapport Moral.

La Ligue comptait en 2019: 29 Clubs cotisant comme en 2018. Après une légère baisse en 2016, le nombre de Licenciés est remonté. Il est passé de 1798 en 2018 à 1877 en 2019, soit une augmentation de 79.

Une participation cumulée aux Championnats de Ligue et Challenges Trophées 2019 de 909 tireurs, en baisse par rapport à 2018 (968). Une baisse de participation ressentie principalement en F.U et qui est impactée par le fait de ne pouvoir organiser un Open d'English Sporting, faute de date et de stand disponibles. Ces constatations sont peut-être dues au fait que les installations pouvant recevoir nos compétitions sont peu nombreuses. Les Championnats ont souvent lieu aux mêmes endroits. De plus, la conjoncture économique défavorable continue de se faire sentir.

Le Président signale que **l'Assemblée Générale de la FFBT aura lieu le 14 Mars prochain**, il engage vivement chaque représentant de club à y participer. Dans le cas contraire, pensez à faire parvenir vos pouvoirs soit à votre Président de Comité Départemental, soit à un représentant de votre département, en vous assurant de sa présence effective à cette réunion, ceci afin d'atteindre le quorum, de pouvoir délibérer en A.G. Il serait souhaitable que chaque département ait au moins un représentant, en possession des pouvoirs des clubs, ceci étant un minimum !!

Ensuite, le dossier est distribuée aux représentants de Clubs, elle contient

- Les résultats des tireurs Normands en 2019.
- Le Calendrier de la saison 2020 à compléter.

La liste des licenciés de votre club ne figure plus dans les documents, étant entendu que vous pouvez la consulter directement sur WebLice.

Quand à :

- La liste des correspondants des clubs!
- La liste des adresses Email des correspondants de Clubs.

Vous avez sur le bureau ces listes à vérifier et compléter le cas échéant. Je vous les ferai parvenir mises à jour d'ici quelques jours.

Rapport Sportif

Ensuite, Dominique LEMONNIER reprend la parole pour la lecture du Palmarès 2019, que chaque tireur peut consulter près de son club. Une Mention toute particulière aux performances réalisées par nos tireurs qui ont représenté la Normandie au niveau international, lors de leur participation aux Équipes de France des différentes disciplines, mais aussi des participations individuelles, puisque nous avons eu la chance en 2019 d'avoir des Compétitions Internationales en France.

Remboursement des engagements aux Championnats de France :

Il est rappelé que les engagements des championnats de France sont remboursés aux clubs, jusqu'à la cinquième place en série et en catégories (décision AG 2018, avec rétroactivité sur 2017) à charge aux clubs de les faire suivre aux tireurs au cas où ceux-ci n'auraient pas été réglés par le club. Précision supplémentaire, ce remboursement n'a pas lieu pour les Championnats Internationaux. Et à partir de 2017, les Dames, Juniors et Cadets verrons leur engagement remboursé, à partir du moment où il y a participation effective. Les finances du Comité Régional étant assainies, cela redevient possible. (Montant 2019 : 3976€ [pour 43 engagements concernés], contre 2018 : 3576€).

Rapport Financier

Dominique LEMONNIER donne alors la parole au Trésorier Dominique GROGNET pour la lecture du Compte d'exploitation qui fait ressortir un excédent de 3553,57 € pour 2019 qui est dû en grande partie au fait que la mise en place de WebLice a économisé beaucoup de travail et beaucoup de courriers coûteux.

Quitus est demandé par le Président, il est donné à l'unanimité. Et le trésorier est applaudi par l'assemblée pour l'ensemble de son travail COLOSSAL.

Présentation du bilan prévisionnel 2020, qui est adopté à l'unanimité.

LICENCES 2020

La cotisation de la FFBT est **comprise entre** (50 € et 200€)* + 60 € pour le Comité Régional.

***Minimum 50€, à partir du 51° licencié 1€ par licencié, au-delà de 200 licenciés 200€.**

Le prix de la licence pour 2020 a été augmenté de deux Euro sauf pour les Jeunes. Pour les Juniors 28€ et pour les Dames, Seniors, Vétérans 58€, auxquels il faut ajouter les 2€ au titre de la défense des club. Pour ceux qui désirent une couverture supérieure, l'assurance à 6€ ou 8€ suivant l'option choisie.

Il faut ajouter 10€ pour la participation à la revue qui devront être réglés avec la licence!! (Elle aussi subit une augmentation de 2€, ce qui n'est pas étonnant au vu de la qualité des composants).

Michel Charles, a fait part de son mécontentement à ce niveau, nous en reparlerons lors des questions diverses.

La cotisation "Fond de Défense des Stands" est maintenue à 2€. Chaque tireur verse 2€ lors de la prise de licence, chaque club verse 2€ par licencié, le Comité Régional verse 2€ par licencié et enfin la FFBT verse 2€ par licencié.

La cotisation Comité Régional est de 60€ (A.G 2014). Pour 2020, elle vous sera prélevée avec votre premier bordereau d'envoi de licences à la Fédération. Pour ceux qui l'aurait oublié, **je vous rappelle que cette cotisation doit OBLIGATOIREMENT être réglée.** Mais maintenant avec le prélèvement direct par la FFBT, vous ne pouvez plus y échapper.

INFO:

Sur "WebLice" vérifiez bien toutes les infos concernant le licencié. Surtout l'adresse et l'adresse Email. Désormais, si ces informations n'apparaissent pas, vous ne pouvez pas valider la licence. De plus, nouveauté 2020, chaque licencié reçoit un mail pour lui permettre de confirmer son adresse mail. Ceci, suite aux problèmes rencontrés par des données erronées. Il est aussi à noter que vous ne pouvez plus utiliser une même adresse mail (souvent celle du club), plus de cinq fois, sinon ça bloque le système et l'adresse est refusée. Pour des raisons identiques, il y avait trop de difficulté pour joindre les licenciés en cas de besoin.

Les carnets d'assurances journalières sont à commander au TRESORIER.

Dominique GROGNET
3570, Route des Andelys
76520. LA NEUVILLE CHANT D'OISEL.

Le calendrier déjà préparé lors de la réunion du Comité Directeur du matin est complété avec les attributions des Compétitions à chaque Club qui en avait fait la demande au préalable. Vous le trouverez en annexe, présenté sous la forme d'un calendrier "Fosse" et un calendrier "Parcours".

Championnats de Ligue :

INSCRIPTIONS aux Championnats de Ligue :

NOUVEAUTE 2020 :

Un contrat a été signé avec la société « InscriptionWeb » en Novembre dernier, avec l'accord du Comité Directeur.

Désormais les inscriptions se feront directement sur le site de cette société (avec un lien sur le site du Comité Régional), avec paiement en ligne par Carte Bancaire. Le tireur qui désirera participer à un Championnat de Ligue devra s'engager directement de cette manière. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au Lundi soir avant la Compétition. Ensuite, le tirage au sort sera effectué par la personne habilitée au sein du Comité Directeur et ce tirage au sort sera mis en ligne sur le site Régional et envoyé aux Clubs pour diffusion à leur tireurs.

Le fichier de la Compétition sera transmis au Club organisateur le mardi soir ou le mercredi dans la journée, afin que celui-ci puisse imprimer les dossards, les feuilles de marque.... Et tous les documents nécessaire à l'organisation du Championnat.

Le règlement des engagements au Club organisateur sera ensuite transmis par virement dans les quatre à cinq jours qui suivent la fin de la Compétition. (Merci aux Clubs Organismateurs de transmettre un RIB à notre trésorier.

Nous sommes conscient que cette nouvelle formule va perturber quelques uns de vos licenciés. Aussi avons –nous besoin de votre aide précieuse pour que sa mise en place soit faite avec succès. Pensez à inciter et n'hésitez pas à rappeler aux tireurs de s'inscrire pour les Championnats, car aucune inscription ne sera faite après la fin de session internet !!!

TARIFS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE:

la répartition est la suivante :

	Prix	Plateaux	Organis.	C.R.	FFBT
F.U. – D.T.L.	€ 45	= € 21	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
P.CH.	€ 52	= € 28	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
C.S.	€ 52	= € 28	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
E.S.	€ 43	= € 27	€ 7.30	€ 8.70	

Désormais, le montant total (F.U ou DTL : 45€, PCH ou C.S: 52€, E.S : 43€) est à régler lors de l'inscription. Les Dames ne règlent que les plateaux et les jeunes ont accès gratuitement aux Championnats de Ligue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. (Décision A.G 2018.).

Malgré l'évolution du système, il a été décidé de ne pas modifier la répartition pour 2020, ceci sera revu à l'issue de la saison.

Les entraînements la veille de la Compétition, pour les tireurs inscrits ainsi que pour les arbitres ne doivent en aucun cas excéder: **€5,00** pour les F.U./D.T.L et **€7,70** pour les P.CH./C.S./E.S **Pour bénéficier de ce tarif, signalez votre participation au Championnat du lendemain en cas d'oubli, cela évite les problèmes !!**

Il est rappelé que les Dames et les Juniors/cadets ne paient pas l'engagement des Championnats de Ligue, les Dames doivent régler les plateaux, ceux des Juniors/Cadets sont payés par le Comité Régional. **En ce qui concerne les Championnats Départementaux, les plateaux sont dus par tous.** (Il serait bien que les Comités Départementaux paient ceux des Juniors/Cadets).

RAPPEL:

Des BARRAGES doivent être tirés dans toutes les séries et catégories, sauf pour les équipes.

Organisation des Championnats de Ligue 2020.

F.U: - 4Fosses.

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

D.T.L: - 4 Fosses .

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

Parcours: - 8 Postes de tir.

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

Exceptionnellement, pour 2020, le Championnat de Parcours sera organisé sur des lignes de 3 Postes(Décision du Comité Directeur du 08/11/2019). Ceci afin de permettre au Club d'Évreux d'organiser cette Compétition. Il est évident que dès que les installations du Stand le permettent, on reviendra à une organisation conventionnelle sur des lignes de 4 postes (Stand de Falaise). Cette décision a été prise afin de délocaliser cette Compétition et de donner aux tireurs la possibilité de tirer sur un autre site.

C.S: - 4 Compaks.

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories

SI LE NOMBRE D'INSCRITS au Parcours ou au Compak Sporting n'excédait pas 132, la compétition serait organisée en une seule journée !! Mesure adoptée à l'unanimité de l'A.G.2009.

Nous nous sommes interrogés pour le Championnat de Fosse Universelle. A savoir s'il n'était pas possible au vu de la baisse de participation de rouvrir l'organisation aux stands à deux fosses ? Nous avons répondu défavorablement, car nous avons eu peur d'être dépassé par un certain engouement pour un nouveau stand organisateur. Si la baisse devait persister, nous reverrions cette possibilité.

Il sera procédé à deux remises, une le Samedi soir et une le Dimanche soir, celle-ci incluant le scratch et les équipes. Les tireurs ne tirant pas le jour prévu, seront tous classés hors-concours, ils n'apparaîtront qu'au scratch, ceci afin de pouvoir participer aux Championnats de France !! Les tireurs Hors-Concours ne pourront faire partie d'une équipe de Club. ET NE POURRONT PARTICIPER A AUCUN PODIUM.
(Adopté à l'unanimité).

Attention, lors de la remise, seul les récipiendaires présents recevront leur médaille!!

Désormais, les équipes de Club de 3 tireurs seront composées automatiquement et seront prises en compte, uniquement si l'engagement d'une équipe a été réglé avant la fin du premier tour de la compétition. Notre système d'inscription en ligne ne permettant pas d'inscrire les équipes, celle-ci devra être faite le matin de la compétition,. Merci d'y penser. L'inscription de chaque équipe est de **€15.00**. Avec la mise en place de ce système, un Club ne peut inscrire qu'une seule équipe par Championnat.

Le Montant des équipes revient au Comité Régional.

Il est rappelé que tout tireur qui abandonne un Championnat de Ligue, se fait inscrire et ne se présente pas sans motif sera sanctionné et s'il récidive ne **pourra tirer le Championnat l'année suivante.**

L'organisation de telles compétitions demande un minimum de sérieux, aussi bien de la part des organisateurs que de la part des tireurs !!!

Tirage au Sort et Horaires : Sont fait par la personne du Comité Directeur du Comité Régional habilitée. **Elle fait suivre par Email aux Présidents de Clubs qui après réception ont à charge de faire suivre par Email aux tireurs concernés.** Les tirages au sort et horaires de passage sont consultables sur les sites Internet des Clubs et du Comité Régional par tous.

Les Clubs qui acceptent une compétition de Ligue pour la première fois ou pour une nouvelle discipline, devront obligatoirement organiser un Concours dans cette même discipline, afin qu'une vérification de l'ensemble des Installations conformes aux règlements, puisse être effectuée. [Cette année, au vu du calendrier très chargé, ceci ne sera pas possible,] une vérification des installations pourra avoir lieu lors d'une visite d'un membre du Comité Directeur ou d'un arbitre mandaté à cet effet.

Aucun entraînement d'une autre discipline ne peut avoir lieu le jour du championnat, tant que la remise des Médailles n'est pas terminée, ceci en respect du cahier des charges national.

Le Jury de chaque compétition devra obligatoirement être constitué, dans la forme prévue au cahier des charges fédéral et être composé d'un Représentant des Tireurs qui devra siéger à la commission de discipline pour le Championnat concerné, dans le cas ou celle-ci serait saisie. Les coordonnées du Médecin de Garde le jour de la compétition devront être affichées sur le stand le jour de celle-ci.

RAPPEL :Lors des différents Championnats, Challenges et Trophées, **toute réclamation devra être faite, comme prévu au cahier des charges nationales, par écrit et accompagnée de la somme de 30€.**

Les dossards pour les Championnats de Ligue sont obligatoires.

RAPPEL : Pour toute Compétition inscrite au Calendrier (Comité Régional ou FFBT), la possession d'une licence en cours de validité est **OBLIGATOIRE**.

De même qu'il est totalement interdit d'organiser un concours dans une même discipline ou discipline connexe, le jour d'une Compétition Officielle.

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux. Une précision à ce sujet, le Comité Départemental attribue les Championnats aux différents stands de son département, mais les dates des Championnats sont fixés par le Comité Régional! (Précision apportée par la FFBT, voir Cahiers des Charges Fédéral). Suite aux décisions prises lors de la Réunion du Comité Régional du 08/11/2019, les dates sont impératives et ne peuvent être modifiées, sauf croisement entre les disciplines associées.

Le tarif indiqué ci-dessous est le **maximum** à appliquer. Il est recommandé que tous les Départements s'alignent sur le même prix.

F.U./D.T.L. : **€32** pour 100 plateaux P.CH./C.S. : **€35** pour 75 plateaux et **€43** pour 100 Plateaux. Ces tarifs inclus le montant de l'engagement. Montant auquel il convient d'ajouter la cotisation au Comité Départemental, celle-ci étant 1€ à 2€ / tireurs.

Chaque Club organisateur des Championnats Départementaux devra envoyer **les résultats sur papier**, ou par mail, après extraction au format PDF sur le logiciel HKTrap, dans la semaine qui suit, au Secrétaire de la Ligue, Lionel TOURGIS, ainsi qu'au Trésorier et au Président

TARIFS DES CHALLENGES ET TROPHEES:

	Prix	Plateaux	Dot. Jour	C.R
CHALLENGE & TROPHEE :	€.40	€.27	€.7.60	€.5.40
TROPHEE COMPAK S. :	€.47	€.34	€.7.60	€.5.40

La dotation jour servira désormais à payer les plateaux pour les Juniors et les Cadets, ceux-ci bénéficieront désormais de la gratuité lors de leur participation. (Décision de l'A.G. 2008 à l'Unanimité.).

Comme pour les Championnats de Ligue, le montant total (40€ ou 47€) est à régler à l'inscription et aucun remboursement ne sera fait en cas de non participation.

Le montant à régler pour l'équipe de Club est de 15€.

Les inscriptions se feront de la même manière que pour les Championnats de Ligue, directement sur le site internet utilisé à cet effet, avec paiement sécurisé en ligne.

Le Challenge DECAENS se tire en FU. Il se déroule en une seule journée et est limité à 84 inscrits. L'Arbitre responsable doit régler les 2 fosses le samedi après-midi, son dédommagement est identique aux Championnats de Ligue et quatre arbitres seront retenus par compétition. La meilleure équipe de Club remporte celui-ci et doit le gagner deux années de suite pour pouvoir le conserver.

Le Trophée de Normandie est reconduit . Le Trophée de Fosse Universelle limité à 84 inscrits et celui de DTL limité à 70 inscrits. Ils se déroulent de la même façon que le Challenge. Il sont OPEN, autrement dit ouvert à tous. Chaque Département de la Ligue devra à tour de rôle en assurer l'organisation dans la mesure du possible.

Depuis 2000, le Comité Régional fournit un Trophée qui sera remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Trophée de Normandie de Compak Sporting. Cent plateaux de CS, il se déroule en Open.

Le Comité Régional fournit un Trophée qui est remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Le Comité Régional fournit médailles, coupes et diplômes pour ces quatre compétitions de Ligue. **La part Comité Régional, ainsi que la Dotation Jour sont à reverser au Comité Régional, après déduction des plateaux Juniors Cadets et participation à l'arbitrage.** (Cf. annexes A & B cahier des charges Régionaux.).

Les résultats des Compétitions devront être affichés sur un Tableau ou un écran suivant le mode d'organisation.

Le Cahier des Charges avec versement de caution (300€) est obligatoire, le Club qui n'aurait pas retourné celui-ci, un mois avant la Compétition, se verrait retirer celle-ci. Nous vous rappelons qu'en aucun cas le montant d'un chèque de caution ne doit être défalqué des redevances du Club au Comité Régional.

RESULTATS : Les résultats de chaque compétition **doivent être envoyés**, à **chaque Club ayant des tireurs engagés, par mail [ou par courrier]**, ainsi qu'au Président du Comité, au Trésorier et au Secrétaire pour les classements, **ainsi qu'à la F.F.B.T. pour la F.F.B.T, penser à envoyer le fichier Internet (Extraction en CSV) pour que les résultats figurent sur le site Fédéral !!** Obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Championnat de France.

Le Tireur ayant abandonné ou ne s'étant pas présenté (sans motif valable) sera sanctionné. Cette mention devra figurer sur les feuilles du tirage au sort des planches de tir adressées à chaque tireur.

Un tireur qui pour une raison quelconque abandonnera au cours d'une compétition ne pourra le faire qu'en ayant été examiné sur place par un médecin présent ou en se présentant au médecin de service désigné par le club organisateur ou le jury.

Si un tireur est inscrit au Championnat de Ligue et qu'il ne participe pas, mais qu'il a prévenu son club ou le club organisateur de son absence. Il n'y aura pas sanction, si toutefois l'excuse est valable et pas du genre je ne serai pas là parce que je ne tire pas en même temps que Machin.

En cas d'abandon sans motif valable, le tireur sera interdit de compétition l'année suivante. (Décision unanime de l'A.G.2010)

Catégories :

Cadets: nés à compter du 01.01.2004

Juniors: nés entre le 01.01.2000 et le 31.12.2003

Vétérans : nés entre le 01.01.1955 et le 31.12.1964

Super Vétérans : nés entre le 01.01.1948 et le 31.12.1954

Master : nés avant le 01/01/1948

Arbitrage : le remboursement des frais des Arbitres n'a été modifié. Il reste à **€.90** par jour, dont **€.38** par le Club et **€.52** par la Ligue, le repas de midi est OFFERT PAR LE CLUB (décision A.G.1999 à l'unanimité !), plus **€ 0.40** du km, dû par le Club, pour l'Arbitre responsable qui se déplace la veille pour tracer (ou régler les fosses*).

*Les fosses pouvant être tirées à l'entraînement sur les trajectoires de la compétition, le club prend contact avec le responsable pour qu'il règle celles-ci en cours de semaine.

Fosses : 2 Arbitres par fosse

Parcours de Chasse: 6 Arbitres pour 4 Postes. (12 Arbitres pour 8 postes.)(9 arbitres pour 6 postes(2020))

Compak: 4 compaks : 2 Arbitres par C. S.

L'indemnisation de pullage (20€ par jour), n'est due par le club que pour le Parcours de Chasse et l'English Sporting. Pour les autres disciplines, la gestion des pulleuses est assurée par les arbitres sans aucune compensation financière!

--La visite Médicale est obligatoire. Si celle-ci n'est pas effectuée, le tireur ne peut participer au Championnat et ne peut prétendre à aucun remboursement, l'erreur étant de son fait.

--Depuis 2018, sur la licence en deux volets, un certificat médical est inscrit. Vous devrez le faire remplir par le médecin, dans tous les cas. Sinon l'assurance ne sera pas valable, même et surtout à l'entraînement. Pensez à le signaler à vos adhérents et à le vérifier souvent. Il en va de votre responsabilité !!

FINIADA : Accès au fichier des interdits de possession d'armes. Ce fichier est en consultation permanente. Et si la licence ne peut être délivrée ou doit être réclamée pour annulation, suite à l'inscription du demandeur sur celui-ci il n'y aura aucun remboursement. Mais le plus important me paraît être l'inscription dans ce fichier, qui peut intervenir à tout moment suite à une décision de justice pour une infraction bénigne.

Attention, les informations fournies aux Présidents de Club sont CONFIDENTIELLES !!!!

RGPD : Le règlement qui encadre la préservation des données personnelles, vous ne devez conserver aucunes données, et pour avoir accès à celles-ci vous devez y être autorisé par la personne.

Logiciel HKTrap: Pour les Clubs qui le désirent, il peut être acheté via le formulaire de commande disponible sur le site Fédéral.

Une formation sera faite le 22 Février prochain. Ceux qui désirent y participer sont invités à s'inscrire avant le 15 Février dernier délai. Une invitation est jointe à votre dossier avec un coupon à retourner rapidement. Les places sont limitées à deux personnes par Club.

Le site Internet du Comité Régional : Vous disposez maintenant d'un site Internet pour y récupérer quelques informations. Il a été créé par Jessy TREMPU et c'est notre Ami Alphonse MARIE qui assure la maintenance. Si vous voulez y trouver des infos, il va falloir penser à m'en faire suivre. Sinon, vous pouvez y trouver les renseignements concernant les différentes compétitions de Ligue, ainsi que les Trophées et Challenges. Pour le reste, si vous nous faites parvenir un lien avec vos sites respectifs, nous les mettrons sur ce site afin que les renseignements puissent être récupérés directement à la source. Avec le RGPD il devient difficile de faire de l'information sans diffuser de données personnelles, donc avec ce système, uniquement les données que vous souhaitez seront consultables.

L'Adresse de celui-ci est : www.ligue-de-normandie-ball-trap.fr

Il était en gestation depuis pas mal de temps et il est maintenant difficile de changer le nom de domaine pour le transformer en Comité Régional. Toujours des tracasseries administratives !

Ce sera aussi le Sésame pour s'inscrire aux Championnats de Ligue, Open, Trophées et Challenges.

Aide aux Jeunes : Désormais le compte-rendu sera envoyé par Email aux responsables de Clubs, charge à eux d'en assurer la diffusion à leurs licenciés.

Les fonds ainsi rendus disponible seront utilisés pour doter chaque Junior et Cadet qui participera aux Championnats de Ligue. Depuis 2014, le montant du bon d'achat était de 20€ (décision de l'A.G.2014, à l'unanimité) par jeune. Il passera à 25€ à compter de 2019 et sera distribué, comme par le passé, le matin des Championnats, il sera utilisable pour acheter des cartouches dans un certain nombre de magasins ayant accepté de les prendre en compte. De plus les engagements aux Championnats de France sont remboursés et les participations aux Championnats de Ligue sont pris en charge par le Comité Régional.

Inscriptions aux Compétitions Fédérales : Désormais vous êtes invités à vous inscrire directement sur le site Internet de la Fédération (www.ffbt.asso.fr), le site est sécurisé et accepte votre paiement par carte bancaire. **Ceci concerne les présélections, les sélections nationales et les championnats de France.**

Dopage: Même si notre Sport n'est pas vraiment concerné par ce FLEAU, ne soyez pas étonnés de voir lors d'un Championnat Départemental ou Ligue un Docteur avec un ordre écrit lui stipulant de procéder à un tel contrôle sur tel et tel tireurs.

D'autres part, la liste des produits interdits peut être consultée à tout moment par les tireurs afin de se renseigner sur le site Internet du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En ce qui concerne les tireurs qui prennent des produits pour se soigner, il est impératif de monter un dossier près de l'AFLD pour éviter une procédure disciplinaire en cas de contrôle.

La Revue: La Normandie n'y apparaîtra que si les clubs organisateurs de compétitions et concours y envoient des photos et comptes-rendus (via la F.F.B.T).

Dérogations : « Je vous rappelle qu'il n'est plus délivré de dérogation par la F.F.B.T. pour participer aux Championnats de France ». Si vous ne participez pas au Championnat de Ligue de la discipline, vous pourrez participer au Championnat de France uniquement en Hors-concours et ce, si toutefois il reste des places disponibles à la fin des inscriptions.

Mutations : Dans ce domaine, il y a eu, avec l'informatisation des licences et Weblice, une évolution énorme. Désormais, le licencié doit via son compte sur le site Fédéral, faire sa demande de mutation. Celle-ci sera directement prise en compte, à partir du moment où elle est faite avant le 31 Octobre de la saison en cours.

Écoles de Ball-Trap: Comme vous avez pu le remarquer, les Écoles de Ball-Trap sont en train de se mettre en place. Ils font l'objet d'une rubrique dans la revue, elles ont un accès dédié sur le site Fédéral. Désormais, c'est une pratique qui va rentrer dans les mœurs. Déjà quelques Clubs Normands ont répondu présent et je les en félicite.

Il est à espérer que les indécis vont finir par adhérer à ce système, qui même s'il ne vous paraît pas parfait a le mérite d'exister et a été difficile à concocter. De plus en y adhérant, vous pourrez aider à le faire évoluer et à corriger les maques qui peuvent exister. Il faut bien prendre en compte, qu'à terme, il faudra être « École de BT » pour que les Jeunes et les Dames continuent à pouvoir bénéficier des Cartouches Fédérales. Même si des Initiateurs Libres existent dans vos Clubs, ils perdront leur qualification si votre Club n'est pas « École ».

Après avoir organisé une journée de recyclage à Falaise, le samedi 23 Mars 2019, une autre journée de recyclage aura lieu le Samedi 8 Février à Évreux. Les Clubs ayant des Initiateurs concernés ont reçus un mail de Jackie Harang, notre Référent près de la Fédération. Ce sera la dernière session de recyclage des Initiateurs ancienne formation, donc ceux qui ne pourront y participer perdront d'office leur qualification. Il en est de même pour tous ceux qui n'ont pas renouveler leur licence. J'attire votre attention sur ce point, toute licence non renouvelée entraîne la perte de toutes les qualifications acquises auparavant (Arbitre, Initiateur...).

-Depuis quelques années maintenant, le Comité Directeur vous demande comme cela doit être fait, de fournir à la ligue, a) la constitution du bureau de votre club, b) le compte-rendu d'A.G, c) vos comptes. Un certain nombre de clubs l'ont fait, mais il en reste toujours pour se faire tirer l'oreille. Il serait pourtant bien de savoir à qui l'on s'adresse quand on a besoin d'un contact avec un club. Pour ce qui est du compte-rendu d'A.G, celle-ci étant obligatoire une fois par an, cela permet de s'assurer que le club est en règle avec la loi. Concernant le bilan financier,

apparemment, cela gêne quelques clubs, ce qui est difficile à comprendre, étant entendu que celui-ci doit être fourni à tous les membres du club, il n'a donc rien de secret. Si certains clubs éprouvent une gêne à le fournir, ceci peut être compréhensible, mais pour les autres éléments je ne vois pas où peut résider le problème.

Pour pouvoir demander des subventions et pour la plupart des démarches, vous devez maintenant avoir un numéro SIRET ou SIREN, suivant les cas. INSEE Rouen ou 3615 SIRET.

Déplacements : Suite à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 28/09/2007, désormais les membres de celui-ci seront indemnisés lors de leur déplacement aux réunions. Aucune objection, adopté à l'unanimité.

Tarif des déplacements, afin de s'aligner sur la F.F.B.T, le tarif du km du Comité Régional est porté à 0,40€ depuis le 1^o Janvier 2018 étant donné qu'il suit l'évolution de celui de la FFBT.

Questions diverses:

Question N°1 : Comment sont couverts les bénévoles qui œuvrent au sein d'un Club, que ce soit les jours de Compétitions ou lors des séances d'entraînement, lorsqu'ils ne sont pas licenciés auprès de la Fédération? (Denis Blainville – St André).

Réponse : Il n'y a, à ma connaissance, auprès de la Fédération aucune couverture dans ce cas. A une époque cette possibilité avait été évoquée, mais il n'y a pas eu de suite de donnée. Donc c'est au Club de prendre une assurance pour couvrir ses bénévoles en cas d'accident.

Question N°2 : Le Championnat Départemental de DTL est fixé au 15 Mars 2020. Alors que les autres années, il se situait toujours autour du 15 Avril, soit un mois plus tard. Pourquoi une date si précoce, alors que certains Clubs sont à peine ré ouverts ? (Alex Duparc – Jumièges).

Réponse : Lorsque nous avons arrêté ces dates, en Comité Directeur, cela n'a interpellé personne. Les Départementaux sont des Compétitions de début de saison, qui permettent à la plupart des tireurs de recommencer la saison. Donc, nous avons privilégié des dates avant les premières Présélections, dans la mesure du possible. La grande majorité des stands étant déjà ouverts depuis quelques semaines et certains n'ayant plus de période de fermeture.

Question N°3 : Les dates arrêtées par le Comité Directeur ne nous conviennent pas et nous souhaitons organiser les Départementaux à d'autres moments, parce que cela permet au stand de récupérer des tireurs de départements extérieurs. Nous est-il donc possible de modifier ces dates? (Résumé du courrier reçu de Salvador Chornet – Argentan).

Réponse : Une réponse par courrier a été faite à Salvador Chornet. Dont le résumé est le suivant: conformément aux Cahiers des Charges Nationaux, Art.3.6, les dates des Championnats Départementaux sont fixées par le Comité Régional et les lieux et l'organisation sont du ressort du Comité Départemental. Donc il a été souhaité que les Départementaux soient organisés dans tous les départements aux mêmes dates (C.D du 08/11/2019 à l'unanimité). La seule dérogation possible étant un croisement entre les disciplines associées (FU/DTL & PC/CS). Si l'organisation se fait à une autre date uniquement dans le but d'avoir 30% ou 40% de tireurs hors-concours, autant faire un concours de club, ça permettra à tous les inscrits de participer à la remise des prix. Donc on évitera de sortir du contexte Départemental.

Question N°4 : Pourquoi les Femmes paient-elles plus cher lors des Trophées et Challenges que les autres Catégories (Hors Jeunes) que lors des Championnats de Ligues? (Michel Charles – Le Plateau).

Réponse : Ces Compétitions ne comportant pas de redevance Fédération, les tarifs ont ceux qui ont été arrêtés par l'Assemblée Générale. Le découpage des différentes prestations étant différent lorsqu'il s'agit de Compétitions propres à notre organisation (Comité Régional) ou avec une incidence Fédération (Championnats de Ligue).

Question N°5 : Nous sommes opposés à l'organisation du Championnat de Ligue de Parcours de Chasse en lignes de 3 Postes. Ceci n'étant pas réglementaire? (Lyonel Bessin – Conches).

Réponse : Nous ne voyons pas ce qui n'est pas réglementaire dans ce système, il est conforme au règlement et utilisé lors de la Première Sélection Nationale de PC, ainsi qu'au Championnat de France et tu y participes sans contester, puisque j'ai même eu l'occasion de te voir en Équipe de France de PC en 2019. Donc l'incident est clos et la question sans objet.

Mérite Régional :

Une petite remarque, avant de donner la parole à Martine. Michel Charles, qui est encore en colère! Nous fait remarquer que l'on a bloqué les remises de Mérites à un seul par Club. Je te rassure tout de suite Michel, ce n'est pas une histoire de budget. Si nous en exprimons le désir, il y a de quoi donner dix Mérites par Club si vous le voulez. Mais dans ce cas, quelle valeur donnes-tu à cette récompense? Si tout le monde repart avec son petit Mérite Régional ; autant les distribuer à l'entrée à tous les présents. Il est aussi possible de donner les Médailles à tous les participants à une Compétition, le matin avec le dossard on remet la Médaille d'Or à tous! NON, je pense que le Mérite, si on veut lui conserver sa valeur d'origine, ce pourquoi il a été créé, il doit être remis à des Bénévoles qui œuvrent dans les Clubs depuis de nombreuses années. Ca doit être la récompense du temps et du travail donné gracieusement pour les autres. Ceci étant dit, j'espère n'avoir choqué personne, je n'ai fait qu'exprimer mon sentiment profond par rapport au Bénévolat. Il est toujours possible de réfléchir à la création d'un Mérite pour récompenser des années au service des autres et un autre pour encourager les jeunes ou débutants dans ce domaine à persévérer.

Je laisse maintenant la parole à Martine Delaunay (Présidente de la Commission Récompenses) pour remettre les Mérites Régionaux à des Bénévoles qui les méritent amplement et sans qui nos Clubs ne pourraient fonctionner et recevoir le plus grand nombre.

Ont reçus le Mérite Régional :

Daniel DESCAMPS
Thierry GABRIEL
Pascal LEMARCHAND
Patrick LESUEUR

E.S.Falaise.
BTC Patrinotes.
ASBT Pirou.
BTC Le Plateau.

Je vais demander à Martine de me laisser remettre le suivant, qui est hors quota, étant donné qu'il est remis à la demande du Comité Régional, pour services rendus sans appartenance au Comité Directeur.

Alphonse MARIE

(E.S.Falaise.)

Ce Mérite est remis à Alphonse pour le remercier du temps qu'il passe à s'occuper de la gestion du site internet de notre Comité Régional.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est déclarée close à 12h15.